

Consommation d'eau des jardins familiaux

Objet : Modification de facturation des consommations d'eau des jardiniers familiaux

Alerté depuis 2004 par un rapport de la Chambre Régionale des Comptes pointant du doigt une illégalité dans le financement de certaines associations, la municipalité doit, aujourd'hui, impérativement régler ce problème qui touche spécifiquement les associations de jardins familiaux.

Un système plus équitable.

La nouvelle formule fait de l'utilisateur le payeur conformément aux exigences légales, en transférant la charge des abonnements aux associations de jardiniers et en alignant le prix de l'eau pour les jardiniers sur celui des usagers (1,27€)

Pour y parvenir, c'est un effort spécifique de 20 000 € consenti par la Ville auprès des jardiniers.

Un système plus durable

Par ailleurs, l'objectif de la convention vise à inciter aux économies d'eau à travers de nouvelles dispositions

- Durant les trois ans à venir, la Ville de Saint-Etienne financera des travaux pour un coût annuel de 30 000 €, visant à réduire les volumes d'eau issus du « robinet » (récupérateurs d'eau de pluie, économiseur d'eau, compteurs individuels...).
- Les jardiniers seront responsabilisés pour tendre vers une consommation raisonnée de l'ordre de 10 m³ / jardin / an

Après plusieurs rencontres et après que les associations aient consulté leurs adhérents (jardiniers), il a pu être trouvé un accord autour d'une convention prévue sur trois ans.